



université PARIS-SACLAY

## DEMANDES DE TRANSFERTS DES ÉTUDIANTS DE MÉDECINE DE PCEM2 À DCEM4 POUR L'UFR SIMONE VEIL - SANTÉ

Les dossiers complets sont à envoyer **avant le 30 avril 2020**. **Tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié. Une réponse sera apportée à partir de la fin mai 2020.**

UFR des Sciences de la Santé Simone Veil – Service scolarité / Transferts  
2 avenue de la Source de la Bièvre – 78180 Montigny le Bretonneux  
Tél : 01 70 42 94 89 - Me. Sadika REBAS

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- » Lettre de motivation à adresser à l'attention du DOYEN
- » Copies des relevés de notes du Bac à l'année en cours,
- » Autorisation du doyen de la faculté d'origine (A demander avant le 15 avril à la faculté d'origine)
- » Pièces justificatives motivant la démarche du transfert (mutation conjoint, mariage etc...) .

